

La maison Neyret (1956)

Le 21 mars 1956, Georges Neyret dépose une demande de permis pour faire construire une maison sur sa parcelle de l'avenue Raymond Croland (voir ci-dessous).

L'architecte sollicité est Claude Parent (1923-2016). Formé par Noël Lemaresquier aux Beaux Arts de Toulouse, il a aussi fréquenté différents ateliers (dont ceux de Le Corbusier et de Jean Trouvelot).

Construite en béton armé et sur un terrain en pente, la maison s'élève sur 2 niveaux coté rue et 3 niveaux coté jardin. La présence de plusieurs séries de fenêtres en bandeau assure une grande luminosité à l'ensemble.

Après ce projet, Claude Parent va concevoir la maison d'André Bloc à Antibes (1959), classée monument historique en 1989, puis l'église Sainte-Bernadette de Nevers (1963) où il applique ses principes sur la « fonction oblique ».

L'histoire de Claude Parent avec Fontenay-aux-Roses se poursuivra au cours de la décennie suivante. En 1974, il sera chargé (avec André Rémondet) de la construction de l'immeuble de la Sécurité Sociale dans le quartier de la Mouzaïa (75019). Il fera appel à l'artiste fontenaisienne Catherine Val pour décorer la façade. La collaboration se répétera l'année suivante pour le CES d'Ance mont (Meuse).

Pour en savoir plus :

Frédéric Migayou et Francis Rambert, (dir.), *Claude Parent. L'Œuvre construite, l'œuvre graphique*, catalogue de l'exposition du 20 janvier au 2 mai 2010, éd. HYX, Cité de l'architecture et du patrimoine, 2010.

Pierre Descargues, *Catherine Val, la clandestine*, biographie, Paris, éditions Area/Descartes & Cie, 2010.

P. C. N° 5.	N° 307	Incidents divers de procédure
Département :		
Commune :		
PERMIS DE CONSTRUIRE		
Construction de :	pavillon	
à exécuter à :	F. A. P.	
rue, N° :	Ray. Croland lot 11	
Demande déposée en Mairie le :	21/3/56	
par M. (S) :	Georges Neyret 2, R. de l'Amiral Roussin XV	
Pièces complémentaires réclamées le :		
et déposées en Mairie le :		
Récépissé complété le :		
Dossier transmis au Bureau Municipal d'Hygiène, le :		
Dossier reçu en retour, le :		
Dossier transmis aux Services Départementaux du Ministère du Logement et de la Reconstruction ou pour le Département de la Seine à M. le Préfet de la Seine (Direction des services d'Architecture et d'Urbanisme. Bureau d'aménagement de la bande), le :	22/3/56	
Dossier reçu en retour, le :		
Permis de construire : accordé, refusé (1) le :	10/10/56	
Déclaration d'achèvement des Travaux déposée en Mairie, le :		
Certificat de conformité accordé, refusé (1) le :		
<small>1) Rayer la mention inutile. 2) Nom, prénoms et adresse du bénéficiaire des travaux; s'il s'agit d'une société, préciser la raison sociale et le siège social et indiquer les noms, prénoms et adresse du mandataire. 3) Rayer cette mention si les travaux n'ont pas été conduits par un architecte.</small>		
		<i>architecte Claude Parent 45 B.° Suchet Paris 16</i> <i>Primes à la Con</i>
		Archives municipales de Fontenay-aux-Roses, série G